

# La Renouée du Japon

## Une plante invasive

### Qui est-elle ?

Originnaire d'Asie, elle est introduite en Europe au milieu du XIX<sup>ème</sup> comme plante ornementale, mellifère et fixatrice de dune.

La Renouée du Japon est une grande herbacée très vigoureuse de 1 à 3 m de haut, aux tiges rougeâtres.

Vous l'avez certainement rencontrée sur les rives d'un cours d'eau ou dans une zone un peu humide, milieux qu'elle affectionne particulièrement et où elle s'épanouit en larges fourrés denses.

### Invasive ?

On appelle plante invasive une plante exotique introduite par l'homme (volontairement ou non) en dehors de son aire géographique naturelle.

Grâce à ses propres capacités de reproduction, elle envahit son milieu d'accueil au détriment des espèces locales et provoque ainsi d'importants dérèglements écologiques.

Les capacités de la renouée à se reproduire et à éliminer ses concurrents en font une véritable ennemie de la biodiversité :

- En Europe, la renouée se reproduit grâce à ses racines souterraines (rhizomes) capables de produire de nouvelles boutures de plante. Il suffit qu'un simple morceau de ces tiges soit emporté par une crue ou transporté dans la terre lors de travaux pour qu'elle se dissémine. Elle peut grandir de plusieurs centimètres par jour, et vivre de nombreuses années.
- Elle sécrète des substances qui font mourir les racines des plantes avoisinantes.
- La densité de ses feuilles empêche tout développement d'autres plantes par manque de lumière



### Dans le Valgaudemar,

la renouée se développe de manière alarmante le long des berges de la Séveraise favorisée par les crues.

Dans le cadre du Projet européen Alcotra Pellidrac et sur proposition de la CLEDA, le Conseil Général des Hautes-Alpes a entrepris en 2011 l'élimination de certains massifs.



Après la coupe des 1<sup>ère</sup> pousses de printemps, une bâche plastique noire a été mise en place pour priver la plante de lumière. Toutes les 3 semaines, la bâche est soulevée et les repousses sont coupées.



Les repousses coupées sont stockées et séchées sur des palettes puis brûlées. Le but de l'opération qui devrait durer plusieurs années est d'affaiblir peu à peu la plante jusqu'à sa disparition complète.

### Action du Parc

Le Parc national des Ecrins travaille sur l'inventaire des stations et expérimente depuis 2012 l'éradication de la plante sur le site de la maison du Parc.

### Que faire pour lutter contre sa colonisation ?

- Ne replantez pas de renouée du Japon sur votre terrain ;
- Évitez de la disperser en jetant tout ou partie de la plante en milieu naturel ou en déchetterie : BRÛLEZ-LA (un centimètre de rhizome suffit pour faire apparaître une nouvelle pousse) !
- N'utilisez pas d'herbicides aux abords des cours d'eau ;
- Si vous découvrez cette renouée près de chez vous dans le Champsaur-Valgaudemar, prévenez la CLEDA ou le Parc national des Ecrins ;
- Demandez conseil à la CLEDA (Communauté Locale et l'Eau du Drac Amont) si vous souhaitez vous en débarrasser sur votre terrain : Saint-Bonnet en Champsaur, tel : 04 92 24 02 05.